

Nations Unies  
**ASSEMBLÉE  
GÉNÉRALE**

VINGT ET UNIÈME SESSION

Documents officiels

**COMMISSION POLITIQUE SPÉCIALE, 540<sup>e</sup>  
SÉANCE**



Samedi 10 décembre 1966,  
à 10 h 50

**NEW YORK**

SOMMAIRE

Page

Point 34 de l'ordre du jour:

*Politique d'apartheid du Gouvernement de la République sud-africaine: rapport du Comité spécial chargé d'étudier la politique d'apartheid du Gouvernement de la République sud-africaine (suite) . . . . .* 247

*Président:* M. Max JAKOBSON (Finlande).

POINT 34 DE L'ORDRE DU JOUR

Politique d'apartheid du Gouvernement de la République sud-africaine: rapport du Comité spécial chargé d'étudier la politique d'apartheid du Gouvernement de la République sud-africaine (suite) [A/6356, A/6412, A/6486, A/6494, A/SPC.115, A/SPC/L.135 et Add.1, A/SPC/L.136]

1. M. DE CARVALHO SILOS (Brésil) dit qu'à en juger par son propre pays, où toutes les races sont égales et s'associent librement et harmonieusement, la concorde raciale ne peut être que le résultat de toute une philosophie de l'existence, et non simplement d'un acte politique ou d'une décision administrative. Le plus souvent, la discrimination raciale a des origines politiques, économiques, sociales, voire religieuses et se mue en un moule culturel bien défini. Il n'est pas rare que cette structure culturelle survive, même lorsque les causes premières ont disparu, et qu'elle ne puisse être détruite qu'à la suite d'un long processus d'éducation. Conscients du fait que la discrimination raciale constitue un cancer du corps social, de nombreux pays s'efforcent vaillamment de la supprimer.

2. L'Afrique du Sud procède malheureusement de façon diamétralement opposée; l'apartheid y a rang de doctrine officielle et tout l'appareil gouvernemental sert à favoriser et à pratiquer la discrimination raciale. La délégation brésilienne n'est pas d'avis que les efforts déployés par les Nations Unies pour mettre un terme à la politique d'apartheid n'ont abouti à rien. Certaines des mesures adoptées par l'Organisation témoignent de façon concrète du fait qu'elle condamne cette politique; enfin, et ceci a peut-être encore plus d'importance, l'opinion et la conscience mondiales ont été mobilisées contre cette politique. Le cycle d'études sur l'apartheid, qui s'est tenu à Brasilia en août et septembre 1966, constitue à cet égard un magnifique exemple. Le Brésil est convaincu que les efforts qui visent à extirper l'apartheid de l'esprit et du cœur des hommes seront couronnés de succès.

*M. Goñi Demarchi (Argentine), rapporteur, prend la présidence.*

3. M. DIOUF (Sénégal) rappelle que le Sénégal a proclamé, en même temps que sa souveraineté internationale, son attachement aux droits fondamentaux tels qu'ils sont définis dans la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789 et dans la Déclaration universelle des droits de l'homme du 10 décembre 1948. Il a également proclamé le respect et la garantie intangibles des droits politiques, des libertés syndicales, des droits et libertés de la personne humaine, de la famille et des collectivités locales, des droits philosophiques et religieux, des droits à la propriété individuelle et collective et des droits économiques et sociaux. Il s'agit là du fondement même de toutes les sociétés modernes, de droits que tous les Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies accordent à leurs ressortissants, à l'exception de la République sud-africaine. Ainsi l'ONU, qui s'est voulue à l'origine une symbiose harmonieuse des valeurs universelles, tend à apparaître comme un agrégat d'intérêts différents.

4. Vingt années de débats ont permis d'identifier clairement la nature du messianisme raciste pratiqué par le Gouvernement sud-africain, et le moment est venu de mettre un terme à une discussion stérile et d'ébaucher une nouvelle approche réaliste du problème. Le mal de l'apartheid s'étend et risque d'engloutir tous les peuples de couleur et tous ceux que les membres du *Herrenvolk* ne considèrent pas comme leurs égaux. A ce moment-là, le rêve d'Hitler serait réalisé dans un monde à la mémoire trop courte. Il faut donc qu'une action collective soit entreprise par tous les Membres de l'ONU, car l'existence même de l'Organisation serait compromise si l'on permettait à la situation qui existe en Afrique australe de se perpétuer. Que les Nations Unies négligent d'agir et elles décevront les espoirs de trois milliards d'hommes et ne légueront à la postérité que les ruines d'un monde qui tendait pourtant vers une civilisation universelle.

5. Dans leur nostalgie pour une époque révolue, les dirigeants blancs de l'Afrique du Sud tentent de briser l'élan de la conscience nationale qui s'est éveillée dans tous les pays depuis longtemps courbés sous le joug colonial, et essaient même de rénover le système colonial sous des formes camouflées. Le Premier Ministre sud-africain a déclaré que si la représentation des personnes de couleur a été conservée au Parlement sud-africain, en fait seull'homme blanc devrait avoir droit d'y siéger. Une telle déclaration, venant du chef de gouvernement d'un Etat Membre, constitue un grave affront à l'Organisation des Nations Unies.

6. Les nombreuses résolutions adoptées par l'Assemblée générale et par le Conseil de sécurité n'ont

pas réussi à amener le régime de Pretoria à modifier sa politique. Les efforts déployés jusqu'à présent se sont cantonnés en une bataille de mots, et la véritable offensive n'a pas encore été lancée. On soutient parfois qu'en vertu du paragraphe 7 de l'Article 2 de la Charte, relatif à l'intervention dans des affaires qui relèvent essentiellement de la compétence d'un Etat, l'Organisation des Nations Unies ne peut aborder l'examen de la politique du Gouvernement sud-africain. Cet argument est sans valeur puisque l'Organisation examine cette question depuis 20 ans. On dit aussi que les décisions de l'Assemblée générale constatant que la situation en Afrique du Sud constitue une grave menace contre la paix n'ont pas force exécutoire aux termes de la Charte et qu'il appartient au Conseil de sécurité de constater qu'une telle menace existe et de recommander les mesures à prendre par l'Organisation et par ses Membres. Bien que cet argument marque un clivage dangereux entre les organes des Nations Unies, il indique cependant qu'on doit placer le problème de l'apartheid sous le signe d'une menace contre la paix et la sécurité internationales et en référer au Conseil de sécurité. Dans une résolution qui remonte au 1er avril 1960 [134 (1960)], le Conseil reconnaissait déjà que la situation en Afrique du Sud avait entraîné un désaccord entre puissances et que sa prolongation risquait de menacer la paix et la sécurité internationales. Plus tard, dans sa résolution du 7 août 1963 [181 (1963)], il s'était déclaré convaincu que la situation en Afrique du Sud "trouble gravement la paix et la sécurité internationales". Le jour n'est plus éloigné où le Conseil de sécurité devra envisager d'agir au titre du Chapitre VII de la Charte des Nations Unies. Vu l'aggravation de la situation et ses effets sur les relations internationales, il semble difficile que le Conseil puisse faire autrement que de conclure à l'existence d'une menace contre la paix et la sécurité internationales. Il faut espérer que les grandes puissances saisiront cette occasion de renforcer la coopération avec les pays du tiers monde et de prouver que l'ONU est réellement le chantier où se construit le monde de demain. La victoire sur l'apartheid devrait être un des grands desseins des hommes en la seconde moitié du XXème siècle.

7. M. TELLALOV (Bulgarie) note qu'on condamne de façon toujours plus énergique et universelle cette création détestable de l'impérialisme et du colonialisme, qu'est l'apartheid, et qu'on y voit un crime contre l'humanité ainsi qu'une menace directe contre les Etats africains indépendants et contre la paix et la sécurité internationales. Pourtant, malgré cette condamnation et malgré les efforts des Nations Unies, le régime raciste installé en Afrique du Sud non seulement maintient sa politique d'apartheid, mais intensifie en fait ses mesures inhumaines d'oppression et renforce sa position économique et militaire. Le défi lancé par l'Afrique du Sud aux Nations Unies et à l'opinion publique mondiale est une source de préoccupation accrue pour l'Organisation et pour tous les peuples épris de paix. L'inquiétude que suscite la situation qui existe dans toute cette région s'est exprimée récemment dans une résolution adoptée à la troisième session de la Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement de l'Organisation de l'unité africaine, réunie à Addis-Abéba en novembre 1966. Face à l'arrogance et à la brutalité des racistes de Pretoria,

les Nations Unies et les peuples épris de paix doivent redoubler d'efforts pour assurer l'éradication de l'apartheid.

8. Le Gouvernement de la République sud-africaine continuera de ne faire aucun cas des décisions des Nations Unies et des revendications légitimes de la collectivité internationale tant qu'il pourra compter sur l'appui politique et économique des Etats-Unis d'Amérique, du Royaume-Uni, de la République fédérale d'Allemagne et de leurs alliés. Les partenaires commerciaux de l'Afrique du Sud tournent l'embargo imposé par le Conseil de sécurité sur la fourniture d'armes à la République sud-africaine en investissant des capitaux dans les industries d'armements qui existent dans le pays même. L'Afrique du Sud possède déjà les armes les plus modernes et elle continue, avec la coopération de ses protecteurs de l'OTAN, de renforcer et de perfectionner sans cesse son matériel de guerre. Elle a augmenté ses échanges commerciaux avec tous ses principaux partenaires, notamment les Etats-Unis, le Royaume-Uni, le Japon, l'Italie et la République fédérale d'Allemagne. L'attitude de ce dernier pays offre un contraste marqué avec celle de la République démocratique allemande, qui n'a pas noué de relations avec l'Afrique du Sud et qui a vigoureusement condamné l'apartheid et appuyé toutes les résolutions de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité en la matière.

9. En violation de la résolution 2054 A (XX) de l'Assemblée générale, certaines institutions spécialisées aident l'Afrique du Sud à renforcer son économie. La Banque internationale pour la reconstruction et le développement a consenti 11 prêts à l'Afrique du Sud. L'Assemblée générale devrait instamment prier la Banque de tenir compte des appels qu'elle a adressés aux institutions spécialisées et de s'abstenir de prêter toute assistance à l'Afrique du Sud et au Portugal.

10. L'apartheid a maintenant franchi les frontières de l'Afrique du Sud. Sans l'encouragement et l'assistance du Gouvernement sud-africain, il eût été plus difficile au régime illégal d'Ian Smith de s'installer et de prospérer en Rhodésie. L'Afrique du Sud est le principal membre de cette alliance honteuse qui l'unit au Portugal et à la Rhodésie du Sud et dont la force vient de l'assistance que lui fournissent les puissances occidentales et les monopoles étrangers.

11. Certaines puissances occidentales cherchent à empêcher le Conseil de sécurité d'ordonner des sanctions obligatoires contre l'Afrique du Sud; elles se sont refusées à devenir membres du Comité spécial chargé d'étudier la politique d'apartheid du Gouvernement de la République sud-africaine. La délégation bulgare estime qu'il faudrait prendre des mesures au titre du Chapitre VII de la Charte, avec la coopération sans réserve de tous les membres permanents du Conseil de sécurité et des principaux partenaires commerciaux de l'Afrique du Sud. Le Conseil de sécurité devrait sans délai adopter une décision obligatoire en ce qui concerne l'application sans conditions de sanctions contre l'Afrique du Sud. La délégation bulgare appuie le projet de résolution

A/SPC/L.135 et Add.1. Elle est également d'avis que le Comité spécial doit poursuivre ses activités.

*M. Jakobson (Finlande) reprend la présidence.*

12. M. KILLION (Etats-Unis d'Amérique) déclare que tous connaissent la situation en Afrique du Sud. Les faits sont exposés au cours des débats à l'ONU, dans les rapports du Comité spécial et dans la presse du monde entier; ils ont été examinés lors du cycle d'études sur l'apartheid, tenu à Brasilia, et au cours d'auditions récentes organisées par le Congrès des Etats-Unis. De l'avis de la délégation des Etats-Unis, les mesures de discrimination et de répression de plus en plus strictes adoptées par l'Afrique du Sud sont contraires aux obligations contractées par ce pays en vertu de la Charte des Nations Unies. Les Etats-Unis avaient espéré que les événements survenus à Sharpeville en 1960 alerteraient le Gouvernement et le peuple sud-africains — comme ils ont alerté le reste du monde — et l'empêcheraient de suivre la voie dangereuse dans laquelle l'Afrique du Sud s'était engagée. En août 1963, à la 1052ème séance du Conseil de sécurité, le représentant des Etats-Unis a exprimé l'espoir que l'embargo décrété sur les fournitures d'armes et de matériel militaire à destination de l'Afrique du Sud amènerait le Gouvernement de Pretoria à changer d'attitude en constatant que la communauté internationale s'inquiétait de plus en plus de voir que les nombreux appels des Etats Membres restaient sans réponse de sa part. Les Etats-Unis avaient espéré que la cessation des fournitures d'armes et de matériel militaire contribuerait à la recherche d'une solution pacifique et permettrait d'éviter toute mesure pouvant provoquer des frictions en Afrique australe. Or, on a assisté, au contraire, à une recrudescence des mesures législatives et des pratiques qui sont en grande partie responsables de la tension qui règne dans la région, et des armes n'ont cessé d'être livrées à l'Afrique du Sud — non pas par les Etats-Unis, mais par d'autres pays.

13. Les Nations Unies ont donc d'excellentes raisons de s'occuper constamment de l'apartheid comme d'un des problèmes majeurs qui se posent à l'Organisation. Ce qui est en jeu, c'est le bien-être, la dignité et la liberté politique de tous les Africains, blancs ou noirs, à l'intérieur comme à l'extérieur de l'Afrique du Sud. Aussi longtemps que ce pays persistera dans la voie dangereuse où il s'est engagé, il n'y aura ni paix ni liberté dans le monde et il ne restera pas assez de temps à consacrer aux problèmes du développement. Presque tous les gouvernements représentés à la Commission sont irrévocablement hostiles à la politique d'apartheid. La question est de savoir quelles mesures efficaces ils peuvent prendre, soit unilatéralement, soit par l'intermédiaire des Nations Unies, pour persuader l'Afrique du Sud de renoncer à sa politique et pour faire en sorte que tous les Sud-Africains jouissent à égalité du droit de participer sans réserve à la vie de leur pays.

14. Le Gouvernement des Etats-Unis a déclaré avec insistance qu'il était hostile aux actes et à la politique inspirés au Gouvernement sud-africain par la doctrine de l'apartheid et qu'il rejetait cette doctrine. Ce gouvernement, ainsi que le peuple américain, ont accordé beaucoup d'attention à ce problème. A l'occasion de leurs rapports avec le Gouvernement et la

population sud-africaine, les Etats-Unis ont à plusieurs reprises déclaré que le Gouvernement sud-africain devait, dans son propre intérêt, renoncer à l'apartheid. En outre, les Etats-Unis ont décrété un embargo rigoureux sur la vente à l'Afrique du Sud d'armes, de munitions, de matériel militaire et de l'équipement nécessaire à l'entretien et à la fabrication de ce matériel. Dans la déclaration qu'il a faite au début du débat sur ce point de l'ordre du jour (530ème séance), le Président du Comité spécial a implicitement reconnu ce fait. Les renseignements qui figurent dans le rapport du Comité spécial (voir A/6486, annexe II, par. 250 et 254) permettent de voir dans quelle mesure cet embargo est respecté. La délégation des Etats-Unis a exprimé son inquiétude devant le fait que, malgré les résolutions adoptées par le Conseil de sécurité en août et en décembre 1963, l'Afrique du Sud continuait à recevoir des quantités importantes d'armes modernes perfectionnées.

15. Plusieurs Etats Membres estiment, avec les auteurs du projet de résolution A/SPC/L.135 et Add.1, que l'adoption d'une série de sanctions économiques énergiques représente le seul moyen pacifique d'empêcher un désastre. D'autres, y compris les Etats-Unis, ont fait des réserves expresses à ce sujet, car ils ne sont pas certains que, dans les conditions actuelles, l'adoption de sanctions économiques à l'encontre de l'Afrique du Sud soit opportune et conforme au droit. Les possibilités de solution pacifique n'ont pas encore été épuisées, et il ne sert à rien de se pencher chaque fois vers des solutions qui sont trop simples pour être réalistes. Les Etats-Unis continuent de rejeter l'idée qu'il n'y a pas d'autre solution que les sanctions si l'on veut empêcher l'évolution qui se poursuit en Afrique du Sud d'aboutir à un désastre. Leur vote affirmatif en ce qui concerne l'embargo sur les fournitures de pétrole à la Rhodésie du Sud et l'appui qu'ils ont apporté à la résolution 2145 (XXI) de l'Assemblée générale, relative à la question du Sud-Ouest africain, ainsi que leur décision de faire partie du Comité spécial pour le Sud-Ouest africain, manifestent leur désir de s'associer aux mesures qui sont jugées efficaces et appropriées, dans le cadre des dispositions de la Charte, pour faire en sorte que tous les Etats Membres s'acquittent des obligations qu'ils ont contractées. La délégation des Etats-Unis pèsera avec le même soin les décisions qu'elle prendra au cours du débat qui a lieu actuellement au Conseil de sécurité sur la question de la Rhodésie du Sud. Elle ne saurait adopter une attitude différente sur la question de l'apartheid.

16. M. DIACONESCU (Roumanie) déclare que la politique d'apartheid est un défi à la conscience de l'humanité et une violation cynique des principes du droit international et de la Charte de l'ONU, et qu'elle met en danger la paix et la sécurité non seulement en Afrique, mais dans le monde entier. Cette politique est, en fait, une tentative pour perpétuer l'esclavage grâce aux pratiques raciales de ségrégation, et elle est un attentat contre la dignité de l'homme ainsi qu'une violation des droits et des libertés fondamentales de l'humanité. L'apartheid est contraire à l'égalité en droit de tous les hommes et de tous les peuples. D'autre part, son existence

fait gravement obstacle à la réalisation des buts des Nations Unies.

17. Les rapports présentés par le Comité spécial, les déclarations faites par diverses délégations et les témoignages apportés par les représentants de la population opprimée d'Afrique du Sud au cours des années ont permis de dresser un tableau complet de la situation réelle qui règne dans ce pays, et ont fourni des preuves convaincantes sur les atrocités commises par les racistes sud-africains grâce au puissant appareil policier dont ils disposent et grâce à leur législation barbare. Le gouvernement raciste d'Afrique du Sud n'a simplement tenu aucun compte des résolutions adoptées par l'Assemblée générale et par le Conseil de sécurité et il a, en fait, intensifié ses mesures de discrimination et d'oppression à l'encontre de la population de couleur.

18. Le mépris dont fait preuve l'Afrique du Sud à l'égard des résolutions des Nations Unies n'est pas sans rapport avec les intérêts unilatéraux qui sont ceux de certaines puissances occidentales dans ce pays. Sous divers prétextes et de différentes manières, ces puissances enfreignent les résolutions des Nations Unies prévoyant l'application de sanctions économiques contre l'Afrique du Sud et continuent à entretenir des relations commerciales normales avec le régime de Pretoria. Plus des quatre cinquièmes du commerce extérieur de l'Afrique du Sud se fait avec ces puissances. Cette collaboration économique contribue au renforcement de l'exploitation inhumaine de la main-d'œuvre bon marché que fournit la population autochtone de l'Afrique du Sud, et le fait que ces puissances aient intérêt au maintien de l'apartheid encourage le régime de Pretoria à poursuivre sa politique pour le plus grand bien de la classe dirigeante sud-africaine et des monopoles étrangers. Particulièrement graves sont l'assistance militaire apportée à l'Afrique du Sud et les investissements de capitaux qui sont effectués dans ce pays. Si les Etats intéressés voulaient véritablement mettre un terme au racisme en Afrique du Sud, comme ils le prétendent dans leurs déclarations officielles, ils devraient mettre d'accord leur politique avec ces déclarations et avec les résolutions adoptées par les Nations Unies.

19. Le Comité spécial a présenté à l'Assemblée un rapport des plus précieux, qui a de nouveau mis l'accent sur la nécessité, pour l'Organisation, d'adopter des mesures efficaces. Il est regrettable que la composition du Comité spécial n'ait pas pu être élargie comme le demandait l'Assemblée générale dans sa résolution 2054 A (XX).

20. Le Gouvernement sud-africain continue de violer les libertés politiques et les droits les plus élémentaires de la population de couleur et de procéder au transfert forcé de cette population dans les réserves indigènes. Les mesures restreignant la liberté de circulation des personnes, la discrimination en matière d'emploi et de salaire ainsi qu'en matière de représentation au Parlement et aux organes locaux sont plus que jamais en vigueur. En même temps, l'Afrique du Sud renforce ses liens avec la Rhodésie du Sud, l'Angola et le Mozambique; les accords secrets conclus avec l'assentiment de certaines puissances occidentales qui estiment conforme à leurs intérêts

la présence d'une forteresse raciste et colonialiste en Afrique du Sud provoquent des inquiétudes légittimes.

21. La délégation roumaine est vivement préoccupée par le danger que l'apartheid représente pour la paix et la sécurité internationales. Si l'ONU demeure impuissante à résoudre ce problème, son autorité et son prestige subiront un grave préjudice et la cause de la paix et de la sécurité internationales se trouvera compromise. L'Organisation doit donc mettre en application les sanctions économiques et les autres mesures qu'elle a recommandées. La délégation roumaine fait siennes les conclusions et recommandations du Comité spécial et elle continuera à appuyer toute action destinée à résoudre rapidement le problème de l'apartheid.

22. M. MATTHEWS (Botswana) déclare que, comme il va de soi, l'apartheid est un sujet de grave préoccupation pour le Botswana, pays qui, en tant que voisin de l'Afrique du Sud, est obligé d'entretenir avec ce pays d'étroites relations. De nombreux Betchouans vivent et travaillent en Afrique du Sud, et le Botswana a donné asile à de nombreux réfugiés sud-africains dont l'absorption crée des problèmes d'ordre économique et autres dans le pays. Néanmoins, l'attitude du Gouvernement du Botswana à l'égard de l'apartheid a toujours été clairement définie: le Président, sir Seretse Khama, a souligné à maintes reprises que si son pays était disposé à entretenir des relations amicales avec tous ses voisins, y compris l'Afrique du Sud, il entendait bâtir à l'intérieur de ses frontières une société qui ne fût pas fondée sur les distinctions raciales. Le Gouvernement du Botswana ne saurait tolérer sur son propre territoire que la reconnaissance des droits politiques, sociaux et économiques des individus et des divers groupes de la population pût dépendre de la couleur ou de l'origine ethnique des intéressés, car une telle politique n'est fondée ni en raison ni en pratique et ne saurait être favorable à la paix et à l'harmonie qui sont essentielles au progrès. Le Botswana condamne donc la politique d'apartheid du Gouvernement sud-africain.

23. Toutefois, il serait vain de sous-estimer la force de conviction avec laquelle les milieux dirigeants d'Afrique du Sud poursuivent cette politique, ou le fait que les Sud-Africains blancs sont résolus à maintenir le statu quo au mépris de l'opinion mondiale. Les menaces et les appels répétés de l'Organisation des Nations Unies sont restés sans effet, et l'apartheid se renforce en fait chaque jour davantage, car ceux qui en bénéficient, à l'intérieur comme à l'extérieur de l'Afrique du Sud, ne voient aucune raison de changer d'attitude. Des mesures plus efficaces doivent être prises si l'on veut réaliser des progrès, et il faut espérer que la conférence internationale envisagée dans le projet de résolution A/SPC/L.135 et Add.1 proposera des solutions réalistes.

24. M. Matthews déclare que depuis plus de 30 ans il participe lui-même à la lutte du peuple sud-africain et prend part à ses souffrances et à son humiliation. Cependant, il n'insistera pas sur les maux de l'apartheid, qui ont été déjà décrits de la manière la plus frappante par ceux qui l'ont précédé à la tribune; il voudrait plutôt souligner l'aspect humanitaire

du problème, à savoir la nécessité d'aider les victimes de l'apartheid à l'intérieur comme à l'extérieur de l'Afrique du Sud. Le représentant du Botswana remercie les Etats Membres qui ont déjà apporté leur contribution au Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour l'Afrique du Sud et au programme d'enseignement et de formation professionnelle pour les Sud-Africains dont l'exécution a été entreprise par les Nations Unies, et il exprime l'espoir que ces Etats continueront à verser leur contribution et que d'autres s'associeront à eux. Ces contributions apportent l'espoir à ceux qui luttent pour ménager un avenir meilleur à eux-mêmes et à leurs frères, et la délégation du Botswana appuie donc sans réserve le projet de résolution A/SPC/L.136.

25. Une autre question sur laquelle le représentant du Botswana tient à appeler l'attention de la Commission est la nécessité de venir en aide aux jeunes qui bénéficient du programme d'enseignement et de formation professionnelle des Nations Unies. Ces jeunes ne peuvent retourner en Afrique du Sud, et il faut espérer que, lorsqu'ils auront achevé leurs études, les pays africains leur fourniront généreusement un emploi et des facilités d'installation. Peut-être la question pourrait-elle être abordée sous l'angle de la coopération, afin que le fardeau ne retombe pas uniquement sur un ou deux pays; le représentant du Botswana accueille donc avec satisfaction les dispositions des alinéas *d* et *e* du paragraphe 5 du projet de résolution A/SPC/L.135 et Add.1.

26. Un moyen efficace de combattre l'apartheid serait d'apporter un appui moral et matériel aux pays d'Afrique australe qui essaient de bâtir une société telle que les éléments appartenant à des races et à des cultures différentes puissent y vivre en harmonie avec des droits, des possibilités et des responsabilités égales, et de prouver ainsi la fausseté de la théorie sur laquelle se fonde l'apartheid.

27. M. IYALLA (Nigéria) propose que la déclaration du représentant du Botswana soit reproduite intégralement.

28. Le PRESIDENT déclare que, s'il n'y a pas d'objection, le compte rendu *in extenso* de la séance sera distribué à tous les membres de la Commission.

*Il en est ainsi décidé.*

29. M. KOVALEV (République socialiste soviétique de Biélorussie) déclare que le rapport du Comité spécial atteste le caractère pressant de la situation en Afrique du Sud. Cette situation est une menace à la paix et à la sécurité internationales, car la politique raciale du Gouvernement sud-africain ne saurait être comparée qu'à celle de l'Allemagne d'Hitler. Les adversaires du régime ne sont pas simplement emprisonnés, mais leur existence est pratiquement niée par la législation en vigueur. Les habitants autochtones se voient refuser la jouissance des droits et des libertés les plus élémentaires sur leur propre sol. Des mesures législatives barbares ont été adoptées pour opprimer la population africaine, et un redoutable appareil de sécurité et de police a été mis en place pour faire respecter ces mesures. Pendant ce temps, la minorité raciste blanche continue à soutenir que le droit de dominer l'Afrique du Sud et d'apporter la "civilisation" aux Africains lui a été donné à la naissance.

30. Bien que les Nations Unies aient adopté de nombreuses résolutions condamnant l'apartheid et demandant à tous les Etats de ne pas aider le régime raciste d'Afrique du Sud, les puissances occidentales continuent à apporter à ce pays un important soutien, notamment économique. La raison de cette politique est que les monopoles internationaux sont résolus à poursuivre l'exploitation de l'Afrique du Sud, où l'utilisation de la main-d'œuvre servile africaine leur permet de réaliser d'énormes bénéfices. L'étendue de ces bénéfices est largement confirmée par les nouvelles de presse. Les capitaux de l'Allemagne occidentale jouent un rôle particulièrement important dans la mise en place des industries de guerre sud-africaines, et les dirigeants de la République fédérale d'Allemagne ne cachent pas leur sympathie pour le régime actuel de l'Afrique du Sud. La Banque internationale pour la reconstruction et le développement doit également être condamnée pour les prêts qu'elle continue à accorder à l'Afrique du Sud alors que les Nations Unies ont adopté une résolution dans laquelle elles ont demandé aux institutions spécialisées de refuser leur assistance au Gouvernement sud-africain.

31. Les puissances impérialistes s'intéressent à l'Afrique du Sud dans la mesure où elle peut être utilisée comme base pour lutter contre les pays africains indépendants et contre les mouvements de libération nationale. L'importance stratégique de l'Afrique du Sud a été franchement reconnue par des membres du Gouvernement des Etats-Unis d'Amérique.

32. La délégation de la RSS de Biélorussie partage l'inquiétude qu'ont exprimée au sujet de la situation les représentants des pays africains, et elle estime avec les auteurs du projet de résolution A/SPC/L.135 et Add.1 que cette situation demeure une grave menace pour la paix et la sécurité internationales. Elle déplore en outre le refus des puissances occidentales de participer aux travaux du Comité spécial, qui ont une importance vitale. C'est à juste titre que le projet de résolution condamne l'attitude de ces pays et demande à tous les Etats de cesser la vente et la livraison d'armes à l'Afrique du Sud et de décourager le resserrement des relations économiques et financières avec ce pays. La délégation de la RSS de Biélorussie estime que l'Assemblée générale devrait faire un pas de plus en avant et recommander au Conseil de sécurité de décréter des sanctions de caractère obligatoire au titre du Chapitre VII de la Charte. C'est le devoir de tous les Etats d'aider les populations africaines dans leur lutte contre l'apartheid. La délégation biélorussienne appuiera le projet de résolution A/SPC/L.135 et Add.1.

33. M. VINCI (Italie) félicite le Comité spécial de son excellent travail, bien qu'il ne puisse faire siennes toutes ses conclusions. Son gouvernement a toujours condamné la politique d'apartheid, qui est incompatible avec les idéaux et les traditions du peuple italien et les principes de la Charte des Nations Unies. En outre, il reconnaît pleinement que l'apartheid ne saurait être vaincu seulement par des discours, encore que l'on se serve souvent de cette méthode pour condamner les pays accusés de fournir un appui économique au Gouvernement sud-africain. A cet

égard, on doit se souvenir que le commerce avec l'Afrique du Sud n'est pas limité à ce que l'on appelle ses "principaux partenaires commerciaux", qui sont les principales nations commerçantes du monde; on pourrait déterminer plus exactement la situation en exprimant le volume des échanges commerciaux de chaque pays avec l'Afrique du Sud en pourcentage du volume total de son commerce extérieur. D'autre part, l'application de sanctions économiques à l'Afrique du Sud nuirait aux pays en voie de développement aussi bien qu'aux pays développés. M. Vinci doute donc que cette politique soit réaliste et fait siennes les vues exprimées par le représentant de l'Irlande (535ème séance) à ce sujet.

34. La situation en Afrique du Sud est principalement imputable à de faux concepts et de fausses hantises psychologiques et politiques profondément enracinées qui influencent la pensée des Sud-Africains blancs. L'action des Nations Unies devrait donc surtout viser à dissiper ces craintes et à créer une atmosphère permettant aux Sud-Africains de toutes races de vivre ensemble dans la confiance mutuelle et de bâtir une nouvelle société fondée sur l'égalité de droits et d'obligations. Les mêmes vues ont été exprimées par M. Ngcobo, représentant du Pan-Africanist Congress (Afrique du Sud) à la 533ème séance. Il y a cependant lieu de craindre que certaines des mesures préconisées par certains des orateurs précédents n'aient pour effet d'anéantir tout espoir de créer une société non raciale en Afrique du Sud; sur ce point aussi, le représentant de l'Italie est d'accord avec celui de l'Irlande.

35. Bien que le Gouvernement italien doute du réalisme de certaines des solutions que l'on a suggérées pour le problème de l'apartheid, il souhaite sincèrement que ce problème puisse être résolu et il s'est pleinement conformé aux décisions pertinentes des Nations Unies, notamment en interdisant l'exportation à l'Afrique du Sud d'armes, de munitions, de matériel militaire, de pièces détachées et de matériel servant à leur entretien ou à leur fabrication. De plus, il envisage de verser une contribution de 2 500 dollars au Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour l'Afrique du Sud et une contribution de 12 500 dollars au programme d'enseignement et de formation professionnelle des Nations Unies pour les Sud-Africains. A n'en pas douter, ces sommes sont modestes, comparées à l'ampleur des besoins, mais elles témoignent de la confiance que le Gouvernement italien met dans l'efficacité des efforts que les Nations Unies entreprennent pour alléger les souffrances des victimes de l'apartheid.

36. M. Vinci renvoie ceux qui ont explicitement ou implicitement critiqué son gouvernement pour avoir refusé de faire partie du Comité spécial élargi, à la lettre que sa délégation avait adressée au Secrétaire général le 13 juin 1966 (voir A/6356, annexe), selon laquelle l'Italie sera prête à figurer parmi les membres de ce comité si certaines conditions sont remplies. Il est difficile de reprocher à des Etats Membres de refuser de coopérer inconditionnellement à la mise en œuvre de décisions au sujet desquelles préavis ne leur a pas été donné. La délégation italienne est fière d'avoir été invitée à faire partie du Comité spécial pour le Sud-Ouest africain, et elle

espère que le travail de cet organe contribuera à une solution concrète et complète de l'ensemble du problème créé par les politiques du Gouvernement sud-africain. Elle est profondément convaincue que l'histoire et le progrès ont toujours été déterminés non par les événements mais par les idées et que la justice et la liberté triompheront en fin de compte en Afrique australe.

37. M. IYALLA (Nigéria) dit qu'il ressort du rapport du Comité spécial (A/6486) qu'il y a peu d'espoir que le Gouvernement sud-africain écoutera la voix de la raison. Bien au contraire, le rapport montre que la politique d'apartheid a été poursuivie avec une brutalité accrue pendant l'année écoulée: les lois discriminatoires ont été plus largement appliquées, les adversaires héroïques de l'apartheid plus sévèrement punis et les condamnations politiques intensifiées au moyen d'un système judiciaire qui fait fi de la justice dans son essence même. Le renforcement des troupes et de la police s'est poursuivi ainsi que le développement de la manufacture d'armes et l'importation massive de matériel militaire. La fiévreuse course aux armements n'est dirigée contre aucun ennemi extérieur immédiatement identifiable, mais contre les millions de Sud-Africains non blancs que le Gouvernement sud-africain entend maintenir dans la sujétion.

38. Les faits signalés par le Comité spécial sont incontestables, mais quand on lui reproche les actes épouvantables qu'il a commis, le Gouvernement sud-africain soutient invariablement que ses ennemis ont déformé la vérité à des fins de propagande. Il est donc significatif que les conclusions de l'impartial cycle d'études sur l'apartheid, tenu à Brasilia, confirment les conclusions des organes des Nations Unies. L'opinion unanime du cycle d'études est que les Nations Unies devraient élaborer de toute urgence des méthodes et des moyens propres à éliminer l'apartheid.

39. L'expérience des 20 dernières années a prouvé que le Gouvernement sud-africain est sourd à la raison, et les mouvements de lutte pour la liberté dans ce pays en ont conclu que la justice et la liberté ne pourraient être conquises par des moyens constitutionnels. L'atmosphère générale de violence créée par les politiques oppressives de la classe gouvernante sud-africaine a rendu leur lutte plus active. Il se peut qu'éclate une guerre raciale qui embrasera l'ensemble de l'Afrique australe, et dont on ne prévoit que trop bien toutes les conséquences qu'elle entraînerait pour les relations internationales. Si ce danger se matérialise, l'histoire devra retenir que les peuples africains n'ont cessé de préconiser le développement sur le continent africain de sociétés où toutes les races vivraient et travailleraient de concert, dans l'égalité, la justice et l'harmonie, que la conscience de l'humanité a été révoltée par l'oppression et l'exploitation, par la minorité blanche, en Afrique australe, de millions d'Africains épris de paix, et que certains peuples et gouvernements non africains avancés et puissants ont fermé l'oreille aux appels persistants des peuples africains et, de ce fait, manqué à leur devoir envers l'humanité. On voit une preuve éclatante de l'indifférence de certains pays riches et prospères devant les souffrances du peuple sud-

africain dans leurs refus de contribuer au Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour l'Afrique du Sud, dont l'objet est d'aider à alléger les souffrances des victimes de l'apartheid, notamment des femmes et des enfants innocents.

40. Les Nations Unies doivent persévérer dans les efforts qu'elles entreprennent pour éliminer l'apartheid, aider les victimes de ce régime et favoriser leur éducation. Les Etats Membres devraient, à cette fin, redoubler de générosité envers le Fonds d'affectation spéciale et le programme d'enseignement et de formation professionnelle des Nations Unies. En outre, l'Organisation devrait continuer d'informer pleinement l'opinion publique mondiale sur la situation tragique qui règne en Afrique du Sud et demander directement à tous les hommes et toutes les femmes du monde de s'opposer fermement à l'apartheid et de s'unir aux efforts qui sont entrepris pour l'éliminer.

41. M. MISHA (Albanie) dit qu'il ressort du rapport du Comité spécial et des déclarations faites devant la Commission que la situation en Afrique du Sud ne fait qu'empirer et qu'elle constitue réellement une sérieuse menace à la paix et à la sécurité internationales. Faisant fi des résolutions des Nations Unies, le Gouvernement sud-africain continue d'opprimer et d'exploiter inhumainement la population autochtone et transforme rapidement le pays en un vaste camp de concentration. Alors que les colonialistes blancs occupent la majeure partie des terres, la majorité africaine mène une vie misérable, victime du travail forcé et de la pauvreté. L'édifice social africain se désintègre sous le poids de lois de plus en plus oppressives. Des milliers de patriotes africains s'étiolent en prison pendant que leurs familles sont persécutées par les autorités blanches. Le régime de Pretoria a ignoré la condamnation universelle de la communauté mondiale, et des mesures plus concrètes telles que l'embargo sur les armes sont restées sans effet.

42. La persistance d'une situation si dangereuse et l'incapacité qu'éprouve l'Organisation des Nations Unies à obliger le Gouvernement sud-africain à se conformer à ses résolutions ne peuvent s'expliquer que par l'attitude des principaux partenaires commerciaux de l'Afrique du Sud, à savoir les puissances impérialistes qui, comme le prouve amplement le rapport du Comité spécial, minent les efforts entrepris par les Nations Unies pour y mettre un terme, tout en dénonçant éloquemment l'apartheid. Tout le monde sait que les Etats-Unis d'Amérique, le Royaume-Uni et la République fédérale d'Allemagne non seulement entretiennent d'étroites relations diplomatiques et commerciales avec le Gouvernement sud-africain, mais recueillent de fabuleux bénéfices de leurs investissements dans ce pays. Il est clair que ces bénéfices sont beaucoup plus importants pour eux que les principes de la Charte.

43. Il est du devoir des Nations Unies de méditer sur le sort de 13 millions d'Africains noirs, à qui sont déniés les droits de l'homme les plus élémentaires dans leur propre pays. Se contenter de condamner l'apartheid ne suffit pas; il est temps de prendre des mesures pratiques au titre du Chapitre VII de la Charte. L'Albanie a toujours condamné l'apartheid et applique toutes les résolutions adop-

tées par les Nations Unies à ce sujet; elle n'entretient de relations dans aucun domaine avec le gouvernement criminel de la République sud-africaine, et appuiera toute mesure destinée à mettre fin au régime de l'apartheid.

44. M. FARAH (Somalie) dit que la politique d'apartheid est presque universellement condamnée, mais que nombre d'Etats Membres n'écoutent guère les appels à l'action qui sont lancés contre elle. Aucune disposition de la résolution 2054 (XX) n'a été appliquée, sauf celle qui concerne les contributions aux programmes humanitaires. Le Conseil de sécurité, dont trois membres permanents sont d'importants partenaires commerciaux de l'Afrique du Sud, reste sourd lorsque l'Assemblée lui demande d'adopter les mesures prévues au Chapitre VII de la Charte. Les principaux partenaires commerciaux de l'Afrique du Sud, ainsi que d'autres pays occupant une grande place dans les échanges internationaux, ont tous refusé, à l'exception de l'Union soviétique, de siéger au Comité spécial. Loin de mettre fin à leur collaboration économique avec le Gouvernement de l'Afrique du Sud, ils ont accru leurs investissements dans ce pays. L'embargo sur les armes demandé par le Conseil de sécurité n'a pas été observé, et la Banque internationale pour la reconstruction et le développement a approuvé l'octroi d'un prêt de 20 millions de dollars à une société sud-africaine.

45. L'augmentation des investissements en Afrique du Sud va de pair avec une recrudescence de la politique d'apartheid. L'un des derniers bastions de la liberté y a été emporté lors de l'adoption d'une législation imposant la ségrégation dans les universités. La campagne contre les opposants de l'apartheid s'est intensifiée dans toutes les couches de la société. Les chefs de l'opposition voient dans le Comité spécial un centre d'action internationale qui forcera finalement l'Afrique du Sud à abandonner sa politique raciale. La politique d'apartheid ne menace pas seulement les habitants de l'Afrique du Sud: elle risque de s'étendre à toute l'Afrique australe.

46. Le projet de résolution A/SPC/L.135 et Add.1 reflète les travaux du Comité spécial, qui a examiné tous les aspects de l'apartheid. L'action qu'il prévoit à court terme — contributions aux programmes humanitaires d'aide aux victimes de l'apartheid — représente le minimum qui peut être fait. Il importe aussi que cette politique soit un reproche constant à la conscience du monde, et la campagne internationale proposée mérite l'appui de tous les Etats Membres. L'organisation d'un cycle d'études international sur cette question favoriserait une action coordonnée des Nations Unies.

47. Cependant, ce sont les principaux partenaires commerciaux de l'Afrique du Sud qui détiennent la clef du problème. Il leur est demandé une fois de plus de mettre fin à leur coopération économique avec le Gouvernement sud-africain et d'être prêts à appliquer des sanctions économiques à son encontre. Il n'y a pas d'autre moyen pacifique de montrer à ce gouvernement qu'il est isolé et de le faire renoncer à sa politique raciale. Si l'on n'adopte pas le plan d'action du Comité spécial, il ne restera plus

qu'à admettre l'impuissance de l'Organisation des Nations Unies.

48. M. NDIMBIE (Cameroun) déclare que si, de l'avis unanime, le traitement inhumain infligé à la population non européenne de l'Afrique du Sud est intolérable, les opinions diffèrent quant aux moyens de faire entendre raison au régime de Pretoria. Les Nations Unies s'occupent de la question depuis des années, et, pendant ce temps, la situation s'est nettement aggravée et menace de plus en plus la paix et la sécurité internationales. Dans l'intervalle, le Gouvernement de l'Afrique du Sud s'est donné une puissance militaire imposante pour mieux appliquer sa législation répressive et écraser toute opposition. Le commerce extérieur de l'Afrique du Sud a augmenté rapidement et, grâce à sa collaboration économique croissante avec ses principaux partenaires commerciaux, une grande industrie des armements s'est développée et le pays peut se suffire à lui-même dans certains domaines stratégiques. Les bénéfices massifs que les pays occidentaux retirent de leurs échanges avec l'Afrique du Sud les ont rendus insensibles à la justice et aux sentiments d'humanité.

49. Les Etats-Unis, pays connu par ses traditions démocratiques, sont mieux placés que quiconque pour comprendre que rien ne peut empêcher les non-Blancs opprimés d'Afrique du Sud de recouvrer leurs droits. Le Royaume-Uni est lui aussi respecté pour ses principes démocratiques; la façon dont il traite le problème de la Rhodésie, son attitude à l'égard du Sud-Ouest africain et le fait qu'il maintient des relations avec l'Afrique du Sud sont donc particulièrement regrettables. La France a joué un grand rôle dans l'accession à l'indépendance de nombreux Etats africains; aussi faut-il déplorer qu'elle interprète sa politique de non-intervention dans les affaires intérieures des Etats de façon à maintenir des relations avec l'Afrique du Sud. D'autre part, on aurait pu penser que la République fédérale d'Allemagne se serait érigée en champion de la liberté et de l'égalité des races, mais elle semble au contraire encourager le génocide en Afrique du Sud, attirée par les immenses bénéfices que rapportent les investissements dans ce pays. Quant au Japon, pays asiatique, on en a fait un membre honoraire de la minorité blanche du monde, en raison de ses liens commerciaux avec l'Afrique du Sud; mais le jour viendra peut-être du règlement de comptes.

50. Ainsi, l'attitude de ses partenaires commerciaux, de même que la décision de la Cour internationale de Justice au sujet du Sud-Ouest africain<sup>1/</sup>, ont encouragé le Gouvernement de l'Afrique du Sud à intensifier

<sup>1/</sup> Sud-Ouest africain, deuxième phase, arrêt, C.I.J., Recueil 1966, p. 6.

sa politique de discrimination. Ce n'est pas un secret que la République sud-africaine, tout comme le Portugal, se sert des prêts consentis par la Banque internationale pour la reconstruction et le développement, au mépris des résolutions des Nations Unies, pour acheter des armes à des fins d'oppression. Certains pays développés sont également résolus à entraver l'expansion économique des pays en voie de développement, comme le montre l'échec des négociations sur le prix du cacao. C'est la complicité des puissances occidentales qui continue à empêcher le Conseil de sécurité de prendre, à l'encontre du régime sud-africain, les mesures prévues au Chapitre VII de la Charte. On se souviendra qu'en accordant des prêts à l'Afrique du Sud et au Portugal, la Banque internationale a décidé de méconnaître deux résolutions des Nations Unies parce qu'elles avaient été adoptées par l'Assemblée générale et non par le Conseil de sécurité.

51. Il n'est donc plus nécessaire d'étudier la situation en Afrique australe; ce qu'il faut, c'est agir. Le Gouvernement camerounais, qui applique toutes les résolutions pertinentes et n'entretient aucune relation avec l'Afrique du Sud, lance un appel aux principaux partenaires commerciaux de ce pays pour qu'ils cessent de coopérer avec un régime dont la politique est incompatible avec la Déclaration universelle des droits de l'homme. Le Conseil de sécurité doit prendre des mesures à l'unanimité pour mettre fin à la situation déplorable qui règne dans toute l'Afrique australe.

52. M. DIOP (Guinée) dit que seule la complicité de certaines grandes puissances explique pourquoi la politique d'apartheid, bien qu'universellement condamnée, se poursuit sans entraves. Sa délégation demande instamment aux trois puissances principalement intéressées — les Etats-Unis, le Royaume-Uni et la France — de reconsidérer leur attitude envers l'Afrique du Sud, qui est absolument incompatible avec la clairvoyance dont elles font preuve dans d'autres domaines. L'Afrique souffre depuis longtemps, mais elle commence à perdre patience, et si les principaux partenaires commerciaux de l'Afrique du Sud ne modifient pas leur position, il sera bientôt trop tard pour empêcher une tragédie sanglante en Afrique australe. M. Diop rend hommage aux pays socialistes, aux pays scandinaves et aux pays d'Afrique, d'Asie et d'Amérique latine pour la solidarité qu'ils manifestent à l'égard des autochtones opprimés de l'Afrique australe, et il fait appel aux puissances occidentales pour qu'elles suivent leur exemple. Ce serait là pour elles une occasion d'aider à édifier un monde meilleur, et l'histoire jugera si elles ont eu le courage et la générosité de la saisir.

*La séance est levée à 13 h 50.*